

Responsabilité solidaire :

Un dispositif qui se met en place à divers échelons

Votations du 9 février :

Des objets vitaux pour l'industrie de la construction

UAPG :

L'Union des associations patronales genevoises

Editorial



Serge HILTPOLD
Vice-Président FMB

L'industrie de la construction a besoin de règles permettant à la concurrence de s'exprimer dans un cadre loyal, maîtrisé et exemplaire, garant d'une réelle égalité de traitement entre les différents acteurs.

L'introduction de la responsabilité solidaire va effectivement dans ce sens et c'est bien la raison pour laquelle nous l'avons soutenue, conscients que la situation actuelle n'était pas pleinement satisfaisante.

En revanche, les solutions outrancières de certains nous laissent perplexes car elles alimentent une surenchère qui fait perdre de vue l'essentiel.

Ainsi, après les tentatives de la gauche de réguler le marché du travail de façon excessive et bureaucratique à travers

l'IN 151, c'est au tour de l'UDC de proposer une fermeture totale de ce marché, pariant sur le fait que la Suisse pourra survivre en autarcie. Quant à lui, le parti Socialiste tente de monnayer son soutien à la libre circulation avec un durcissement exagéré des mesures d'accompagnement, en attendant - cerise sur le gâteau - l'initiative sur le salaire minimum, refusé par les Chambres fédérales.

Sur un autre front, la droite conservatrice genevoise combat une utilisation plus rationnelle de notre sol, ne voyant aucun problème à continuer de ne pas répondre aux besoins de logements de notre population.

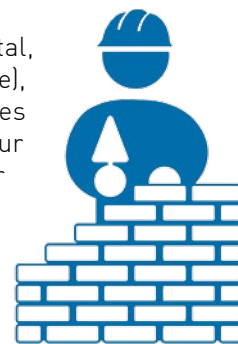
Nos entreprises se nourrissent de croissance et de prospérité. Elles sont enclines à soutenir des propositions mesurées pour ne pas laisser la concurrence s'exercer sans cadre et sans contrôle. Par contre, elles renvoient dos à dos ces apprentis-sorciers qui ont perdu de vue l'intérêt de l'économie, des travailleurs et de notre population. Une voie médiane et constructive s'impose.

Responsabilité solidaire : un dispositif qui se met en place à divers échelons

Voulue comme un moyen de mieux contrôler et maîtriser la sous-traitance, cette responsabilité représente un enjeu majeur pour l'industrie de la construction qui a tout à gagner si elle prend en mains elle-même sa concrétisation et ne la subit pas.

Dans les éditions précédentes (février et septembre 2013), nous vous avons déjà entretenu de la responsabilité solidaire, en insistant sur les nouveautés introduites par ce dispositif et sur son contenu. Il se justifie maintenant de se pencher de façon un peu plus précise sur ses conséquences effectives.

Pour mémoire, cette responsabilité de l'entrepreneur contractant (entrepreneur total, général ou principal, soit celui qui est en lien contractuel avec le maître d'ouvrage), concerne tous les travaux exécutés en Suisse par des sous-traitants (suisse ou étrangers) dans les secteurs de la construction, du Génie civil et du Second œuvre (article 5 alinéa 1 Ldét). Elle porte sur les conséquences (le dommage) pour le travailleur employé par un sous-traitant du non-respect par ce dernier des conditions minimales de salaire (salaire minimum net) et de travail. Elle permet à ce travailleur d'attaquer non plus son seul employeur (le sous-traitant précité) mais, à certaines conditions, directement l'entrepreneur contractant pour la réparation de son dommage. A noter que l'entrepreneur répond non seulement de son sous-traitant direct, mais de toute la chaîne de sous-traitance.



Cette responsabilité ne nécessite pas de faute de la part de l'entrepreneur, mais il peut s'en exonérer s'il prouve avoir «accompli son devoir de diligence».

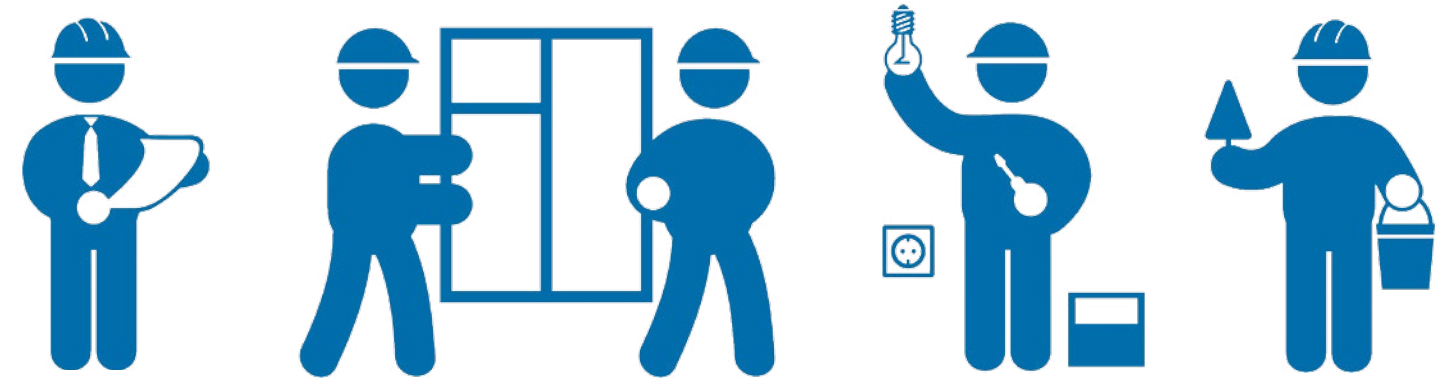
C'est là que se trouve l'élément central de la responsabilité solidaire : l'entrepreneur doit obtenir de ses sous-traitants des documents ou justificatifs écrits démontrant qu'ils respectent bien les conditions minimales de salaire et de travail. De simples déclarations sont insuffisantes. Concrètement, le contrat de sous-traitance doit prévoir des dispositions contractuelles (article 8c Odét) qui obligent le sous-traitant non seulement à respecter les conditions minimales de salaire et de travail (cela coule de source), mais surtout à le mettre en évidence de manière crédible et documentée (article 8b Odét). La production par le sous-traitant de plusieurs documents est envisageable et cumulable.



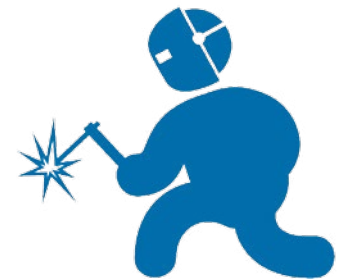
Par ailleurs, l'entrepreneur doit également exiger contractuellement de son sous-traitant qu'il demande la même démonstration des sous-traitants qu'il mandaterait par hypothèse à son tour. Mais ce cas de figure devrait demeurer l'exception du point de vue du Comité de la FMB qui soutient une limitation stricte de la sous-traitance à un seul échelon, sauf cas particuliers.

Pour simplifier la tâche des entreprises et artisans, ainsi que des maîtres d'ouvrages, différents modèles de documents ont été élaborés par la Confédération et par différentes associations professionnelles.

Il est aussi à relever qu'à l'instar de ce qui se passe en matière de marchés publics, seules les entreprises à même de remettre une attestation du paiement des charges sociales (à Genève, attestation multipack ou certificat de la charte d'éthique) devraient être mandatées, qu'il s'agisse de prestataires directs ou de sous-traitants.



Les métiers genevois du bâtiment ont la volonté de renforcer les moyens de contrôle et la surveillance de la sous-traitance. Cela se traduit également sous d'autres formes. Citons l'introduction sur le chantier du CEVA de clauses contractuelles ad hoc et l'instauration d'un compte social ; l'accord entre l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et la ville de Genève sur l'introduction d'une clause de responsabilité solidaire contractuelle dans les marchés publics de la Ville de Genève comprenant un fonds social ; la révision des conditions générales des SIG ; des modifications légales et réglementaires en cours ou adoptées récemment ; la présence d'une dizaine d'inspecteur sur les chantiers genevois pour s'assurer du respect des conditions de travail (dont deux dédiés au CEVA et financés partiellement par l'Etat) ; etc.



Mais il n'est pas inutile de rappeler que l'entrepreneur exécute en principe par les soins de sa propre entreprise l'ensemble des travaux adjugés. La décision de sous-traiter tout ou partie des travaux devrait donc faire l'objet d'un examen attentif et demeurer subsidiaire. Elle devrait de surcroît systématiquement être annoncée au maître d'ouvrage et faire l'objet d'un accord exprès. Cela étant, il n'est pas rare que les maîtres d'ouvrages sollicitent des entreprises qui n'ont pas la capacité en personnel (effectifs, formation, etc.) ou technique pour effectuer l'ensemble des travaux pour lesquels une offre leur est demandée. Dans cette hypothèse, la sous-traitance est alors pleinement justifiée.



Surtout, au-delà des dispositions contractuelles stipulées, notamment les sanctions en cas de violation de conditions de travail, il appartient aux maîtres d'ouvrage de les faire appliquer, avec toute la détermination voulue, sauf à les voir demeurer lettre morte.

Tous les acteurs de l'acte de construire (entreprises, maîtres d'ouvrages, propriétaires, mandataires, entreprises générales et travailleurs) sont concernés et ils ont leur part de responsabilité à assumer pour mettre fin à des pratiques inadmissibles qui ont souvent leur source dans la pression excessive sur les prix dont souffre ce secteur. Les entreprises genevoises du bâtiment sont en tout cas prêtes à relever le défi de la responsabilité solidaire !

CEVA, atout du Réseau Express du Grand Genève



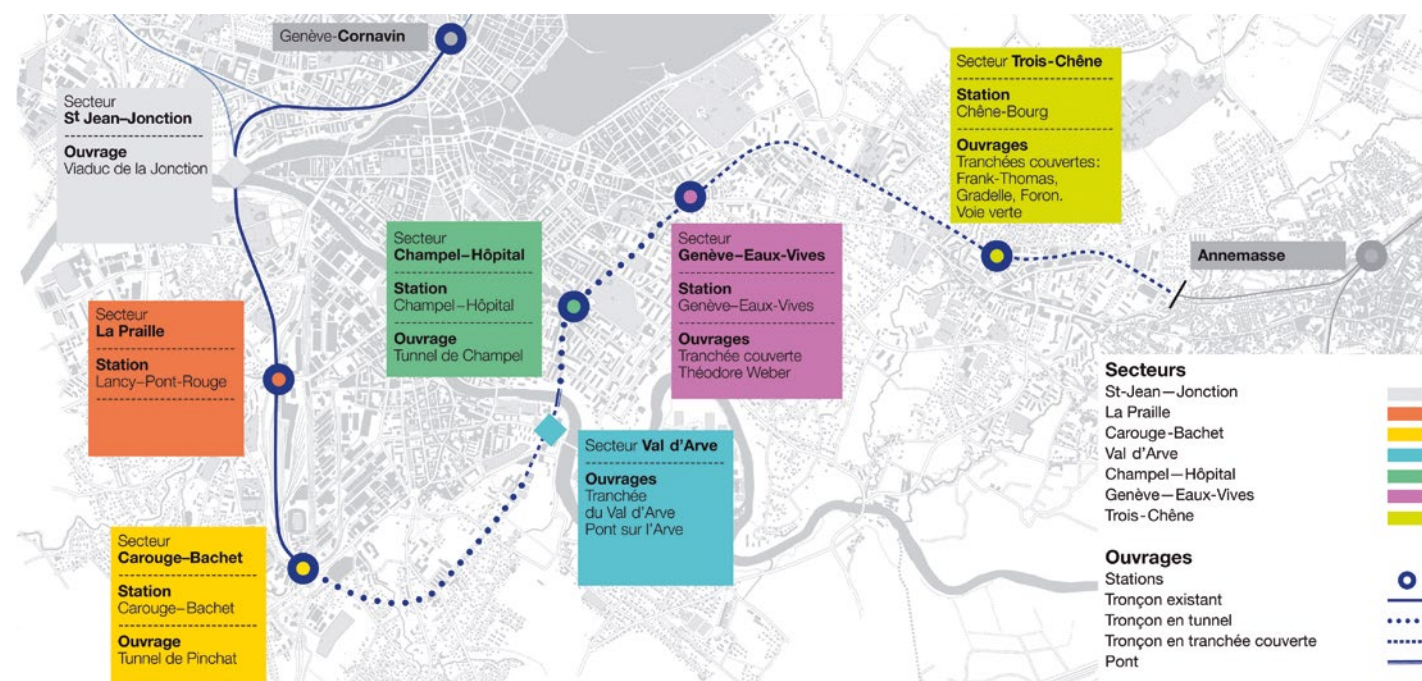
Le bassin de vie franco-valdo-genevois constitue la seconde métropole suisse après Zürich et la seconde agglomération de la Région Rhône-Alpes après Lyon. La construction de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, avec 16 kilomètres de voie ferrée, reliera les réseaux suisse et français, permettant la mise en service du Réseau Express du Grand Genève : 230 kilomètres de ligne, desservant 45 gares genevoises, vaudoises et françaises.

Ce réseau express constituera l'épine dorsale des transports collectifs du Grand Genève. Développé dans une logique de complémentarité avec les réseaux routiers, de transports publics urbains et de mobilité douce, le Réseau Express renforcera par ailleurs la liaison entre les rives du Léman, grâce à un parcours principalement souterrain au centre de Genève.

Avec :

- en moyenne 1 train toutes les 10 minutes entre Annemasse et Coppet, 7 jours sur 7,
- 2 liaisons par heure au moins dans tout le réseau aux heures de pointe,
- un réseau P+R étendu,
- des vélos stations et des voies vertes autour des gares,
- un seul ticket.

Le Réseau Express apportera à la fois plus de rapidité, plus d'accessibilité et plus de confort sur toute la ligne.



Outre les travaux de construction de CEVA, une prochaine étape essentielle pour l'avenir du rail à Genève va se dérouler début 2014. Les citoyens suisses auront le dernier mot, le 9 février prochain, sur le programme de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) développé par la Confédération. Ce programme prévoit 6,4 milliards de francs pour toute la Suisse, dont près de 800 millions pour la construction de deux voies supplémentaires en sous-sol à la gare de Genève-Cornavin. Cet aménagement permettra d'accueillir le trafic en croissance tant sur les lignes nationales que sur le Réseau Express.

CEVA, moteur du développement urbain

Depuis toujours, les villes se sont construites au croisement des routes, sur les voies fluviales ou les ports. Aujourd'hui, c'est autour des nouvelles lignes de trams, de CEVA et du futur Réseau express régional que Genève et son agglomération se développent. 240'000 personnes habitent ou travaillent à moins de 500 mètres du Réseau Express et plus de 4'000 logements et 7'000 places de travail seront réalisés autour des stations CEVA.

Il s'agit toutefois autant de qualité urbaine que de nombre de logements ! A Chêne-Bourg et aux Eaux-Vives, les rails qui séparaient les quartiers feront place à une voie verte et à de nouveaux centres animés. Lancy-Pont-Rouge deviendra un nouveau pôle urbain à moins de 2km du centre-ville, avec une accessibilité de premier ordre. La ligne reliera également les nouveaux quartiers, comme La Chapelle - Les Sciers et Praille-Acacias-Vernets.

La réalisation des espaces publics et développements urbains revêt donc une importance stratégique. C'est la raison pour laquelle pour chaque station, des concours d'espaces publics et d'architecture ont été engagés.

Car s'il s'agit de créer des lieux de connexion efficaces entre divers modes de transport, il est tout aussi important de réaliser des espaces publics conviviaux et des quartiers où il fera bon vivre.



Votations du 9 février 2014 : des objets vitaux pour l'industrie de la construction

Règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF - contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics») : plus de moyens pour plus de mobilité.



Le projet de révision constitutionnelle vise à assurer durablement le financement de l'exploitation, de l'entretien et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et prévoit à cet effet la création d'un fonds à durée illimitée. Les moyens provenant de ce fonds seront affectés aux constructions et aux installations, de même qu'à la poursuite de l'aménagement du réseau.

Les réseaux de transport en Suisse sont saturés, voire obsolètes, et ne parviennent plus à satisfaire la demande. Or, l'économie a besoin de réseaux efficaces. C'est pourquoi, il convient de leur attribuer des ressources supplémentaires. Surtout, il paraît aujourd'hui important de distinguer les différents modes de transport pour éviter les financements croisés qui nuisent à la transparence et à une allocation effective affectée des moyens à disposition.

Pour ces raisons, le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI.

Loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD - pour une utilisation rationnelle du sol) : le terrain est rare, ne le gâchons pas !



Genève connaît un grave déficit de constructions de logements, dont les conséquences en termes de mobilité, de fiscalité, d'activités économiques, d'attractivité, etc. se mesurent tous les jours.

Pour y remédier, il est impératif d'améliorer l'utilisation du sol en mettant un terme à des densités insuffisantes qui nuisent à la qualité, en proposant un étalement des constructions incompatible avec la préservation d'espaces verts, de détente, publics, de qualité.



Ce n'est pas parce qu'on propose des gabarits importants et des densités élevées que l'on va bétonner tout le canton, bien au contraire. C'est grâce à des densités minimums imposées, en deçà desquelles il ne sera en principe plus possible d'aller, que l'on préservera les spécificités de notre canton tout en répondant aux besoins de nos enfants.

Ne soyons pas égoïstes, mais responsables avec notre sol : il est suffisamment précieux pour mériter une utilisation rationnelle.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI.



Initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse» : notre prospérité en grand danger !

Depuis que la Suisse a choisi la voie bilatérale avec l'Union européenne, notre économie a connu une croissance quantitative et qualitative remarquable.

Parmi les différents Accords bilatéraux, le plus connu est celui relatif à la libre circulation qui - dans un cadre maîtrisé et avec l'aide de mesures d'accompagnement bien nommées - a permis à nos entreprises de recruter la main-d'œuvre qualifiée qu'elles ne trouvaient pas sur le marché local, leur a donné accès aux marchés européens, a offert des possibilités de se former et de travailler dans toute l'Europe à nos concitoyens, a renforcé l'attrait de la place économique helvétique avec l'installation de nombreuses entreprises étrangères créatrices d'emplois.

Aujourd'hui, la Suisse connaît une prospérité sans égale, durable et maîtrisée. Le chômage demeure dans des proportions acceptables. La fiscalité est globalement raisonnable. Notre stabilité politique ne se dément pas. Les conditions-cadres restent favorables.

Par contre, l'accroissement de la pression démographique est bien réel, avec ses conséquences en matière de mobilité, de logement et d'infrastructures. Le marché de l'emploi est plus compétitif et la concurrence s'accroît. Des tensions se font jour avec des difficultés d'intégration, des situations de dumping, des interrogations de plus en plus présentes dans la population.

C'est pourquoi les associations économiques, singulièrement de la construction, ont contribué au renforcement des dispositifs de contrôle, défendent des mesures novatrices et soutiennent le développement de moyens supplémentaires pour garantir le maintien d'une stricte égalité de traitement, d'une concurrence loyale, de conditions de travail acceptables.

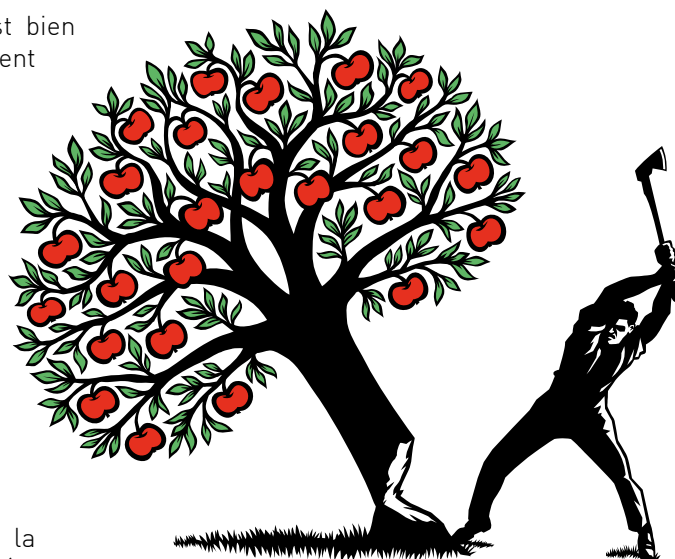
Cela étant, les solutions simplistes doivent être combattues. L'initiative UDC «contre l'immigration de masse» en fait assurément partie, elle qui vise à changer fondamentalement la politique migratoire de la Suisse avec notamment l'introduction (en fait la réintroduction, mais dans des modalités inconnues jusqu'à ce jour) de contingents.

C'est un texte incompatible avec la libre circulation. S'il était accepté, tous les Accords bilatéraux tomberaient d'un coup. Alors effectivement, l'immigration serait limitée, voire stoppée, mais à quel prix !

Il s'agit de surcroît d'un texte vengeur, rédigé dans la précipitation par la direction d'un parti, sans réflexion de fond et sans concertation, de pure politique politicienne, loin des préoccupations des entreprises, des travailleurs et de la population.

Isolement de la Suisse, création d'un monstre bureaucratique, pénurie annoncée de main-d'œuvre, frein au développement des entreprises suisses, limitation des exportations, etc. : le danger est sans précédent depuis de nombreuses années pour notre pays et la mobilisation de chaque citoyenne et de chaque citoyen est donc vitale !

Le Comité de la FMB vous recommande de voter NON à l'initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse» !



Union des associations patronales genevoises (UAPG)

Centenaire mais pourtant toujours fringante. C'est ainsi que l'on pourrait décrire l'Union des associations patronales genevoises, plus communément appelée UAPG.



C'est donc en 1912 que l'UAPG voit le jour. Les tensions sociales agitent le canton comme le pays et la lutte des classes favorise l'émergence des organisations syndicales. C'est dans ce contexte tourmenté que les patrons genevois décident eux aussi de se fédérer. Pour eux, le but est de défendre de manière plus efficace les intérêts généraux des entreprises et de travailler à la construction de conditions cadre favorables à l'économie. On ne saurait dissocier l'histoire de l'UAPG de la culture propre au canton. Genève cultive en effet depuis de nombreuses années l'esprit du partenariat social. Le tripartisme y est très ancré et le dialogue entre syndicats, patronat et Etat y est constant, même s'il peut revêtir à l'occasion une certaine vigueur.

Si elle n'a pas pris une ride, elle a pris du poids ! L'UAPG est aujourd'hui composée de 6 Fédérations patronales majeures du canton, à savoir celle du commerce genevois, des sciences de la vie, du bâtiment, des entreprises romandes Genève, des fabricants d'horlogerie et de l'industrie. Elle regroupe près de 28'000 entreprises qui occupent près de 200'000 salariés, soit la grande majorité de l'emploi privé. C'est donc en toute représentativité des entreprises genevoises qu'elle s'exprime.

L'UAPG est devenue au fil des ans une interlocutrice présente et écoutée. Elle a sa place dans de nombreuses commissions officielles, plus particulièrement actives dans les domaines du marché du travail et de la formation professionnelles. Son avis est régulièrement sollicité dans le cadre de procédures de consultation. Elle est également auditionnée par les parlementaires cantonaux, et quelquefois municipaux, sur des projets en cours. Et elle assure bien entendu le lien avec les syndicats.

Ancrée dans son territoire, l'UAPG participe au développement de la région. Elle est notamment l'un des membres de l'ULAM – Union lémanique de l'artisanat et des métiers –, laquelle propose des solutions concrètes aux problèmes que peut poser la frontière. Elle est également active au sein du Forum d'agglomération, dont elle occupe d'ailleurs l'une des vice-présidences en la personne de Nicolas Aune, Secrétaire général de l'UIG.

Si elle était une devise, cela pourrait être « le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien ». Car à la lueur des projecteurs dont certains semblent avides pour exister, l'UAPG a toujours préféré la discrétion. Pour elle, l'efficacité prime sur la célébrité et le but n'est pas de se profiler mais de mettre en avant les intérêts de l'économie genevoise.

Bureau de l'UAPG est composé des personnalités suivantes :

Président : Jean-Luc Favre (UIG)

Vice-présidents : Luc Perret (FMB) & Nicolas Brunshwig (FER Genève)

Trésorière : Fabienne Gautier (FCG)

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.